

**DOSSIER DE DEMANDE D'ENQUETE
PARCELLAIRE A SOUMETTRE A ENQUETE**

Îlot cœur de ville à Pompey



SOMMAIRE

1. Délibération
2. L'état parcellaire
3. Plan de situation



1. Délibération

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 2 mars 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	36	36 + 7 pouvoirs

Date de convocation
23 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Marie-José AMAH, Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIVUS, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : Pascal BECK, François ROUGIEUX.

Représentés : Françoise GILLOT-VERGES à Marie-José AMAH, William GRAFF à Sylvie GAMEL, Patrick MEDART à Odile BEGORRE-MAIRE, Jeanne PHILIPPOT à Chantal PELLENZ, Sébastien POINT à Dominique GRANDIEU, Alain SOLDNER à Pierre JULIEN, Bernard VERGANCE à Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Ilot cœur de ville à Pompey – lancement de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et enquête parcellaire conjointe en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à sa réalisation

N° de délibération : 11

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
36	7	43	0	0	0

Rapporteur : M. DOSE

Le Bassin de Pompey a engagé depuis 2013 un programme de reconfiguration des cœurs de bourg sur son territoire afin de répondre à la demande en logements tout en limitant l'étalement urbain.

L'îlot Limon, situé en cœur de ville, entre la rue des Jardins Fleuris et l'avenue du Général de Gaulle à Pompey, représente à cet effet un fort potentiel de renouvellement urbain avec la possibilité de réaliser du logement neuf en centre-ville.

Le 18 février 2021, cette opération a été définie d'intérêt communautaire car elle permet notamment de :

- Supprimer une friche en cœur de bourg (Fond friche) et donner une nouvelle dynamique du quartier
- Ouvrir et connecter le cœur d'îlot tout en développant les modes de déplacement doux : création d'une venelle piétonne

- Répondre à la demande de logements en limitant l'étalement urbain. Offrir du logement neuf et de qualité aux normes actuelles notamment thermiques et vertueux
- Proposer des locaux médicaux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite en rez-de-chaussée.

Le programme développé permettra la réalisation d'environ 36 logements (soit environ 2 700 m² de Surface De Plancher) et une surface de 350 m² de locaux médicaux.

Le fond friche, volet recyclage foncier, a été accordé en 2020 pour soutenir cette opération.

Le Bassin de Pompey a acquis en 2021 et 2022 les parcelles cadastrées AE 73, 97, 98, 809, 65 et un quart de la parcelle AE 060.

Cependant il est nécessaire d'acquérir des parcelles privées supplémentaires afin de maîtriser l'ensemble du périmètre de l'opération de requalification dit « îlot cœur de ville à Pompey ».

Il convient donc d'acter le principe du lancement effectif d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

La mise en œuvre de la procédure conduit notamment à solliciter le Préfet de Meurthe-et-Moselle pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de l'îlot cœur de ville à Pompey et d'une enquête parcellaire conjointe, en vue de l'obtention d'un arrêté déclarant d'utilité publique l'opération de requalification du cœur de Pompey et de l'acquisition des terrains nécessaires à sa réalisation.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Schéma de cohérence territoriale Sud Meurthe-et-Moselle approuvé le 14 décembre 2013,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal de Pompey en date du 28 mars 2017,
- Vu l'orientation d'aménagement et de programmation structurante dit « Place du 10 Septembre »,
- Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L.122-1, R 112-4, R 112-6, R 131-3 relatifs à la déclaration d'utilité publique des projets et aux enquêtes publiques,
- Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L131-1 et suivants et R131-1 et suivants, relatifs à l'enquête parcellaire,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

SOLLICITE le Préfet de Meurthe-et-Moselle pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de l'îlot cœur de ville à Pompey, et d'une enquête parcellaire conjointe, en vue de l'obtention d'un arrêté déclarant d'utilité publique l'opération de renouvellement et de redynamisation de Pompey et de l'acquisition des terrains nécessaires à sa réalisation.

APPROUVE la mise en œuvre de la procédure.

AUTORISE le Président à solliciter auprès du Préfet de Meurthe-et-Moselle un arrêté déclarant d'utilité publique le périmètre de projet dit « îlot cœur de ville de Pompey ».

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'L. Trogric'.

Laurent TROGRIC

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Machado'.

Denis MACHADO



2. Etat parcellaire

Etat parcellaire - îlot cœur de ville à Pompey

19/06/2025

section	numéro de la parcelle	adresse	identité des propriétaires				nature du terrain	superficie totale de la parcelle en (m ²)	superficie à acquérir (m ²)	relicat (m ²)
			NOM prénom	adresse domicile	profession	conjoint				
			propriétaire							
AE	60	rue du général Leclerc 54340 Pompey	M. ROYER Gilbert André Paul (propriétaire pour 50%) retraité, veuf né le 27/10/1927 à NANCY et décédé le 17/10/2024 à SASSENAGE Héritière présumée: Mme ROYER Sylvie (fille de M. ROYER Gilbert André Paul) née le 17 Juillet 1961 à Frouard	les Platanes Bâtiment C appartement 27, avenue de Valence 38360 SASSENAGE	retraité	veuf	sol	462	462 pour moitié	462 pour moitié (propriété de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey)



3. Plan de situation

